



L'an deux mille onze, le 12 octobre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le vingt octobre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011

PRESENTS MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ROUSSEAU, ARNOULT, BUFFETEAU, MOURRY, GUIGNAudeau, COCHEREAU, GUILLARD Mmes GUIMAS, PAILLER, LABECA-BENFELE, DURAND, HAMELIN.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND
M. LOPEZ donnant pouvoir à Mlle HAMELIN

Mme GUIMAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande l'ajout du sujet suivant à cette séance :

- Avenant à la convention de mise a disposition d'un terrain en faveur de l'association « les Croqueurs de Pommes »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour comme indiquée ci-dessus.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Michel GUIGNAudeau demande à ce que soit modifié comme suit le précédent compte rendu :

« Michel GUIGNAudeau souligne que les crédits scolaires inscrits au budget communal doivent baisser dans la mesure où les frais de fourniture scolaire sont désormais pris en charge par les parents **à la demande récurrente des enseignants et à l'encontre du principe de gratuité** ».

Le compte rendu ainsi modifié ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire explique que la salle d'accueil et d'animation des Prés Michau est désormais couverte et que la pose des menuiseries est en cours. La commission se rend chaque vendredi sur place pour suivre l'avancée des travaux.

L'enquête publique relative à la modification n°2 et à la révision simplifiée du PLU est terminée. Michel GUIGNAudeau indique que le déplacement du SDIS sur la future extension de la zone artisanale de la Bonne Dame est en très bonne voie et que l'inauguration aurait lieu en 2014.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cabinet ATF a été retenu pour le changement de chauffage du Foyer Rural. Il s'agira d'un procédé double flux qui permet de climatiser et de chauffer. L'offre d'ATF se chiffre à 5460 € HT et permet d'assister la Commune depuis le début de l'opération jusqu'à la réception des travaux.

Une proposition a été faite à la Commune pour acquérir trois parcelles cadastrées ZY 2, ZY 3 et ZY 114. Ces trois parcelles représentent une superficie de 1 ha 30. En acquérant ces parcelles, la Commune deviendrait propriétaire du collecteur situé entre les parcelles ZY 5 et ZY 114 dans lequel se déverse le réseau d'eaux pluviales. De plus, elle aurait la maîtrise du bras de rivière. Michel GUIGNAudeau estime qu'il faudrait beaucoup de travail pour dessoucher et qu'il faudrait demander des devis et demander le classement de la

zone en espace naturel sensible auprès du Conseil Général. Monsieur le Maire répond qu'une demande a été envoyée auprès du Conseil Général pour un autre dossier et que pour le moment, la demande n'a pas été instruite car de nouvelles orientations seront définies début 2012.

Une parcelle a également été proposée à la Commune à l'Echallier. La parcelle a été inscrite dans le PLU comme étant une zone réservée par la Commune pour la construction d'équipements publics et notamment en vue d'une éventuelle extension de l'école élémentaire. Monsieur le Maire indique que la Commune n'a qu'un intérêt modéré pour cette parcelle.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 14 octobre pour évoquer avec les riverains de la rue des Mœurs la mise en sens unique de la voie. Tous les riverains sont d'accord pour changer le sens de circulation. Certains riverains ont souhaité qu'un luminaire soit posé au milieu de cette voie car il y a une zone sombre à cet endroit. Ils ont également demandé qu'un arbuste soit coupé avenue du 11 novembre pour augmenter la visibilité à la sortie de la rue des Mœurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en sens unique la rue des Mœurs et de fixer le sens de circulation de l'avenue du 8 mai vers l'avenue du 11 novembre 1918.

La commission a également été constater le 14 octobre que le passage piéton situé en bas de la rue des AFN ne présentait aucun danger pour les élèves sortant de l'école et qui l'empruntent.

La commission s'est rendue à Machefer pour constater le bon état du chemin rural 74. Toutefois deux endroits du chemin pourront être renforcés.

Les travaux rue de la Bonne Dame ont commencé le 13 octobre. Il a été nécessaire d'abattre quatre arbres pour créer le cheminement piétonnier sur cette voie.

La réception des travaux de voirie (programme 2011) n'a pas encore eu lieu car il reste quelques détails à régler.

Le SIEIL a mandaté l'entreprise SOGREA pour réaliser un audit de l'éclairage public de la Commune. SOGREA enverra les résultats de l'audit le 15 décembre.

L'entreprise SOGREA a changé trois tampons (deux pour le réseau d'eaux pluviales et un pour l'assainissement).

La société PROTEC a réalisé une inspection caméra du réseau d'eaux pluviales rue des Prés Michau. Cette inspection est nécessaire pour prévoir les travaux à réaliser pour cette rue.

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, la Commune et la Préfecture d'Indre-et-Loire ont organisé un stage le 17 octobre. 23 personnes sont venues y participer et 12 personnes se sont inscrites pour les tests de conduite prévus le 21 octobre.

Un radar pédagogique va être installé route de Descartes à l'entrée principale du stade le 28 octobre.

Michel GUIGNAudeau souhaite apporter des informations sur le chantier de la déviation. Une économie de chantier a été recherchée en utilisant des matériaux locaux en lieu et place de matériaux granulaires d'apport, ce qui a permis de réduire le trafic routier, réduire la pollution et faire des économies. Les matériaux actuellement stockés sur le chantier vont disparaître et seront utilisés pour la portion de déviation entre la route de Tours et la route de Loches. Les conduites d'eau ont été enfouies à une profondeur de 3 mètres afin de respecter les consignes de sécurité de pose des canalisations. Les estimations en 2004 prévoyaient un budget de 15 millions d'euros pour réaliser la déviation de Ligueil. Grâce à la recherche d'économies, les travaux devraient coûter en dessous des 10 millions d'euros.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Gérard VOISIN donne l'actualité de la commission « vie scolaire ». De nombreux travaux ont été réalisés à l'école primaire (sirène, éclairage de la cour et du bureau de la directrice, tableau TBI) et sont désormais opérationnels. Le branchement du portail électrique sera effectué semaine 43. Des travaux de peinture de petits meubles sont prévus à l'école maternelle cet hiver.

Le PACT 37 a été missionné pour travailler sur la requalification de l'école élémentaire. Deux réunions ont été organisées. Un questionnaire a été envoyé auprès des enseignants, de la psychologue scolaire, des parents d'élèves, de l'ALSH et du personnel technique de la cantine pour recenser leurs besoins. Par ailleurs, un comité de pilotage a été mis en place. Il comprend Monsieur le Maire, les membres des commissions « Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat » et « Vie scolaire », la directrice de l'école primaire, la directrice de l'ALSH et le PACT 37 représenté par M. MARTINS. Le 15 novembre, une réunion est prévue pour analyser les réponses aux questionnaires et travailler sur les premières approches foncières.

L'actualité de la commission « Vie associative, culture, sports » est centrée autour de l'organisation du Comice 2012 prévu les 17, 18 et 19 août. Une réunion de préparation a eu lieu et a permis d'arrêter le thème autour de l'eau, de l'air, du feu et de l'air et le programme des festivités. Le 18 octobre, tous les maires du

canton ainsi que le bureau départemental du Comice étaient conviés pour une réunion dont les principaux points sont :

- Le chef lieu de canton ne paie plus le banquet
- Visite de quatre fermes suivie d'un repas aux frais des participants
- Election de la reine et de ses dauphines lors de la soirée de la St Eloi
- L'exposition animale se déroulera le samedi sur un terrain ombragé

La Commune a été récompensée par le 1^{er} prix départemental de fleurissement de printemps pour la deuxième année consécutive. Elle s'est classée 7^{ème} pour le concours de fleurissement du camping auquel elle participait pour la première fois. Enfin elle conserve sa fleur pour le concours de fleurissement régional.

⇒ Cantine - Vie sociale – Solidarité – Loisirs.

Jeanine LABECA-BENFELE rappelle que le repas des Aînés se déroulera le samedi 22 octobre.

Jérôme GUILLARD informe l'assemblée que de nombreux parents sont satisfaits des repas et d'avoir les menus de la cantine scolaire. Une hausse de 20 % de la fréquentation de la cantine maternelle a été constatée depuis le début de l'année.

⇒ Cimetière

Monsieur le Maire indique que le portillon du cimetière a été posé avec des boutons poussoirs pour ouvrir le portail et un bouton d'urgence pour pouvoir sortir du cimetière si l'on reste enfermé après les heures d'ouverture. Monsieur le Maire propose d'étendre les heures d'ouverture de 8 h à 20 h pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre et de 8 h à 18 h pour la période du 1^{er} novembre au 28/29 février. Le Conseil Municipal approuve ce changement.

3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : 2011-095

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 2 du budget principal qui est nécessaire pour l'achat d'un rehausseur pour le lave-vaisselle de la cantine maternelle et pour la révision simplifiée et la modification du PLU :

<u>IMPUTATION</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
2184-09241	Mobilier	65, 00 €
202-10311	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 000,00 €
2315-177	Installations, matériel et outillage techniques	- 5 065,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget principal telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

4. SUBVENTION EN FAVEUR DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE – 2011-096

Monsieur le Maire explique que chaque année la coopérative scolaire de l'école maternelle achète des livres pour les offrir aux enfants pour Noël. Une subvention de 550 € doit être accordée à la coopérative scolaire pour financer cet achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros) en faveur de la coopérative scolaire de l'école maternelle pour financer l'achat de livres pour les offrir aux enfants pour Noël.

Michel GUIGNAudeau espère que cette année les conseillers municipaux seront invités par les directrices des écoles pour le spectacle de Noël.

5. RUE DE LA BONNE DAME : CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE – 2011-097

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour réaliser les travaux rue de la Bonne Dame, il est nécessaire de déplacer deux poteaux électriques. Comme il s'agit d'un aménagement de sécurité, ERDF prend à sa charge le coût de ces déplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes entre ERDF et la Commune pour le déplacement de deux poteaux rue de la Bonne Dame et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. AVIS SUR LE TAUX DE COTISATION AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) - 2011-098

La loi de finances rectificative 2011 a baissé la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0,9 %. Cette cotisation est assise sur une partie de la masse salariale des collectivités territoriales. Cette baisse de cotisation induit une baisse de ressources pour le CNFPT de plus de 30 millions d'euros. Le Conseil d'Administration du CNFPT souhaite conserver le volume et la qualité des formations dispensées et explore comme mesures d'ajustement l'arrêt de la prise en charge de certains frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement) qui ne sont pas réglementairement à la charge du CNFPT ou bien de rendre payantes certaines formations. Ces frais seraient alors supportés par les collectivités territoriales si elles souhaitent que leurs agents suivent des formations.

Le Conseil Municipal émet le vœu, par 16 voix POUR et une ABSTENTION, que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de ses agents.

7. GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL – 2011-99/2011-100/2011-101

Monsieur le Maire explique que le temps de travail hebdomadaire d'un agent technique contractuel de 2^{ème} classe dont les tâches sont le ménage de l'école primaire, la garderie et l'ALSH doit être augmenté et passé de 10/35 h à 20/35 h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un agent technique contractuel de 2^{ème} classe de 10/35 h à 20/35 h.

Un contrat d'adjoint technique de 2^{ème} classe en CDD se termine le 30 novembre 2011. Il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, l'agent à compter du 1^{er} décembre 2011 sera nommé stagiaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2011.

Suite au départ d'un agent chargé de l'entretien des espaces verts, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un CDD d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour un CDD d'un an à compter du 21 novembre 2011.

8. DIA – 2011-102

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide **de ne pas exercer son droit de préemption urbain** sur les immeubles suivants :

⇒ La Chapellerie, section ZX n° 105 d'une superficie de 589 m²

⇒ 3, rue de la Cassaderie, section D n° 663 d'une superficie de 855 m²

9. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LES CROQUEURS DE POMMES »: 2011-103

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain signée entre la Commune et l'association « Les Croqueurs de Pommes ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain entre la Commune et l'association « Les Croqueurs de Pommes » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 17 novembre 2011.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h13.

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 27 octobre 2011, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.